

COMMISSION DE SECURITE

FONCTIONNEMENT:

Composée de 8 membres, dont 7 sont licenciés Délégués de Sécurité, la Commission a, comme les saisons précédentes poursuivi son fonctionnement habituel.

Notre mission, toujours inchangée, consiste en un contrôle des mesures de sécurité obligatoirement mises en place lors de l'organisation d'un match. Une saison toujours placée comme la précédente en VIGIPIRATE avec l'application de mesures particulières liées à l'ETAT D'URGENCE.

Ceci m'amène à un petit rappel pour certains « pisseurs de vinaigre ». Dans le cadre légal des associations couvertes par la loi de 1901, le Président d'une association est responsable en tout lieu du comportement de tous les membres de son association. Lorsque des incidents se produisent il doit être le premier à intervenir ou par délégation un des membres de son association nominativement désigné.

S'il n'arrive pas à ramener le calme avec le Président de l'autre association impliquée, le service de sécurité Comité vient leur porter assistance. Lorsque cela entraîne des troubles de l'Ordre Public, seuls les services de Police ou de gendarmerie sont habilités à faire usage de la force pour ramener le calme et éventuellement établir des procédures pour donner une suite judiciaire aux incidents.

BILAN:

- > **Délégation de Sécurité** : Nous avons effectué 52 délégations de Sécurité sur 40 matches des phases finales, dont 24 en sécurité directe lors des Finales d'OLORON, AIRE SUR ADOUR et ARUDY

Lors de ces finales des incidents sont à déplorer dus en partie à des comportements de supporters des seconds matchs dont je laisse chacun juge des éléments ayant amené à ces excès de comportements. Je pencherai personnellement sur les effets pervers des ces pique nique à rallonge dans l'attente des matchs concernant leurs équipes. Un état d'esprit qui cette saison fait suite à des élections s'étant déroulées, comme tout le monde le sait, et qui ont amené des divergences de point de vue entraînant sur le terrain et à côté des propos et des gestes bien éloignés des empoignades « viriles mais correctes » qui faisaient partie du folklore de notre rugby et qui se terminaient avec le verre de l'amitié.

Des propos ont en outre été tenus à l'encontre des Délégués Sécurités du Comité pour répondre à cesje leur rétorquerai que dans notre Commission travaillent des membres ayant appartenu aux deux listes des élections du Comité, mais travaillent communément pour le bien du rugby territorial en toute amitié sans distinction aucune ;

Je ne ferai pas de commentaires sur les « mésaventures » d'un club du Comité qui en Championnat de France a été épinglé par la FFR, je dirai que c'est malheureux pour la réputation de notre comité.

Les clubs fédéraux une fois de plus ont sur faire preuve de sagesse, si ce n'est certains publics dont des comportements « particuliers » nous ont été rapportés mais qui ne se sont pas fait prendre par les Directeurs de match.

CONCLUSION

Merci à tous ceux qui ont contribué sur ce qui sera certainement l'avant dernière saison de la Commission qui devrait passer de Territoriale à Départementale. Pour le Championnat Territorial qui restera BEARN pour 2017/2018 la Commission continuera à fonctionner comme en 2016/2017.

Je ne reviendrai pas sur les échanges verbaux, racistes pour certains ou pas, suivant dirais je, l'origine d'un côté et la perception de l'autre, ceci étant toujours regrettable pour notre sport.

Petit rappel concernant le déclenchement des secours, il faut un diagnostic filable émis par une personne compétente afin que notre crédibilité soit reconnue et n'entraîne pas des malentendus.

Notre devise « PRESENT POUR PREVENIR » est plus que jamais d'actualité.

Le Délégué Territorial de Sécurité

Maurice MAUTALEN